

AVIS PUBLIC D'EXAMEN DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal* (c. C-27.1) :

AVIS PUBLIC est par les présentes signifié par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Roxton Pond que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2024, à 19 h 30, qui se déroulera au 901, rue Saint-Jean à Roxton Pond.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00019 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

Cette demande concerne le lot 5 104 069 du cadastre du Québec situé sur la rue du Limousin, dans la zone AFL-11 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La nature de la demande consiste à autoriser, par voie de résolution, la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une hauteur totale de 11 mètres au lieu de respecter la hauteur maximale de 10 mètres prescrite à l'article 134 du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La hauteur de la résidence peut être constatée, ci-dessous, sur l'extrait annoté de l'esquisse de construction préparée par le propriétaire.



Extrait annoté de l'esquisse de construction préparée par le propriétaire

La présente demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à une norme de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour de plus amples informations, vous pouvez également contacter M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel au direction@roxtonpond.ca.

Donné à Roxton Pond, ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,


Marie-Josée Rondeau